

Accompagnement Conseiller Sécurité Externe TMD



Formation Audit Conseil et Expertise pour la
Sécurité et la Santé au Travail

Objectifs

Accompagner les entreprises assujetties à l'obligation de désigner un **Conseiller à la Sécurité Transport de Marchandises Dangereuses (TMD)**

- Vérifier que l'entreprise n'a pas les capacités en interne et si l'obligation est réelle au vu des flux de matières dangereuses entrants et sortants
- Accompagner et conseiller les entreprises transportant des matières dangereuses dans le respect des exigences légales et réglementaires (Règlement ADR et Arrêté français dit "Arrêté TMD").
 - Améliorer les pratiques de sécurité liées au **TMD** dans l'entreprise
 - Identifier les « marchandises dangereuses » classées au transport
- Assurer le rôle du conseiller à la sécurité conformément à l'art. 1.8.3.3 de l'ADR .

Les textes législatifs concernés

Chapitre 1.8.3.1 de l'ADR, du RID et de l'ADNR

« Chaque entreprise dont l'activité comporte le transport de marchandises dangereuses par route, ou les opérations d'emballage, de chargement, de remplissage ou de déchargement liées à ces transports, désigne un ou plusieurs conseillers à la sécurité, nommés ci-après "conseillers", pour le transport de marchandises dangereuses, chargés d'aider à la prévention des risques pour les personnes, les biens ou l'environnement, inhérents à ces activités. »

Déroulé

- **Audit initial** (détermination des écarts vis-à-vis du règlement ADR et de l'Arrêté TMD, étude des exemptions).
- **Rapport d'audit** incluant les propositions d'actions sur les écarts constatés.
- **Analyse des accidents et incidents** incluant la rédaction d'un 1^{er} rapport d'accident.
- **Rédaction du rapport annuel obligatoire** destiné au chef d'entreprise et mis à la disposition des autorités compétentes pour une durée de 5 ans.
- **Assistance et soutien technique** concernant les questions liées au Transport des Marchandises Dangereuses, à l'achat de matériel,

- **Veille réglementaire** assurée et transmise au fil des évolutions du règlement ADR et arrêté TMD.

Formation

Les missions du Conseiller à la Sécurité (la liste exhaustive est reprise dans le Contrat fourni) comprennent notamment la vérification suivante :

- *le fait que les employés concernés de l'entreprise ont reçu une formation appropriée et que cette formation est inscrite sur leur dossier ;*

Cette formation peut être réalisée par un organisme extérieur ou par le Conseiller à la Sécurité sur demande.

Mise en place des outils

- Protocole de sécurité (décret n°92-158 du 20 février 1992)
- Documents de transport
- Check List vérification conformité des véhicules et du personnel
- Procédures et consignes sécurité
- Plan de Sûreté (si nécessaire).

Intervenant **Olivier BATAILLE**

- Consultant en Santé, Sécurité au Travail,
- Chimiste de formation, ancien Directeur d'usine,
- IPRP, Intervenant en Prévention de Risques Professionnels, Domaine : Sciences et Techniques Spécialité : Risques Chimiques, Référent PACA du Réseau IPRP France,
- Auditeur OHSAS 18001 :2007,
- Intervenant extérieur vacataire auprès de l'Université AMU : Master PRNT (13), Licence PRO MSGR (84), IUT CHIMIE (13), école Ingénieur ESAIP,
- Coordonnateur scientifique du site <http://www.sante-securite-paca.org> en relation avec la DREETS PACA.

Références

Conseiller ADR à la Sécurité **depuis 2001** (Attestation valable jusqu'en 2026) :

- RESOLTECH, Colles et Résines, Rousset, 2012-2020,
- LEVEQUE, Station-service, livraison de fuel, La Ciotat, 2014 à aujourd'hui,
- PEBEO, Peintures, Gémenos, 2015 à aujourd'hui,
- YORK LUBRICANTS, Lubrifiants, Toulon, 2016 à nos jours,
- OT LOGISTIQUE, Transport marchandises, Sisteron, 2019 à aujourd'hui,
- PRECIS, Détergents, Toulon, 2012-2018,
- MPI, Négoce produits chimiques, La Ciotat, 2019 à aujourd'hui,
- CERATEC, Fabrication Produits Cosmétiques, Fréjus, 2020 à aujourd'hui,
- AM ENVIRONNEMENT, Gestion des Déchets, Bastia, début mission 2021,
- SUD AMIANTE SERVICES, Désamiantage, Vitrolles, 2015-2017,
- SICOMIN, Fabrication de Résines Époxy, 2006-2012
- REA INDUSTRIES, Fabrication de Résines Époxy, 2001-2012,
- CBT, Entreprise désamiantage, Avignon, 2016-2017,
- TCS, Transport, Vitrolles, 2019.

AIXEO a pour vocation la formation, l'audit, le conseil et l'expertise pour la santé, la sécurité au travail (SST) et les risques professionnels.

L'accompagnement des entreprises passe par :

- La mise en place d'un Système de management de la Sécurité, du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, de référents sécurité internes ;
 - La fonction de Conseiller à la Sécurité externe pour le transport des matières dangereuses,
- Les formations intra ou inter sur la sécurité et la santé au travail, l'évaluation du risque chimique, le suivi des obligations réglementaires, la gestion des déchets dangereux, le suivi de la pénibilité, le suivi des expositions des salariés, les protocoles de sécurité, les plans de prévention.

AIXEO est Prestataire de formation N° 93 13 14162 13 Certifié QUALIOP1

AIXEO fournit un accompagnement du management de la prévention des risques professionnels mais ne se substitue en aucune façon à la responsabilité de l'employeur